



---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2026

---

Nom	Présence
BERRICHILLO William	x
MARTINI Dominique	x
DELOMME Christian	x
GRAZIANI Christine	x
MARTINS David	x
MORCEAU Michèle	x
CLOUP Philippe	x
BRESSANELLI Gaëlle	x
FAVRE Patrick	Pouvoir à Christian Delomme
LOUREIRO Anne	x
JACQUIN Thierry	x
FERREIRA Gaëlle	Pouvoir à Michèle Morceau
PASSIER Alain	x
FISCHER Catherine	Pouvoir à Christine Graziani
GAY Simon	x
SCHMIT Elvire	x
FISCHER Alain	Pouvoir à Alain Passier
FLAMMANT Anne-Sophie	x
LE NUELLEC Franck	Absent

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Dominique MARTINI

**Début :** 20h15

À l'ouverture de la session par le maire sortant, il a été procédé à l'installation du Conseil municipal et constaté le quorum.

## I. ÉLECTION DU MAIRE

---

*Conformément à l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procède à l'élection du maire au scrutin secret. Le maire est élu à la majorité absolue lors des deux premiers tours. À défaut, un troisième tour est organisé, et le maire est élu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

Le conseil est présidé par le doyen du Conseil municipal, en l'occurrence, M. Simon Gay.

Ce dernier rend compte de la procédure de l'élection du maire (références aux articles L2122-7 à L2122-17).

M. William Berrichillo se déclare candidat.

2 assesseurs sont nommés : Mmes Morceau et Bressanelli.

Les votes se font à bulletin secret.

Il y a 18 votants et 1 absent

Résultats du vote : William Berrichillo : 18 voix

**M. William Berrichillo est élu à l'unanimité**

## II. CRÉATION DE 5 POSTES D'ADJOINTS

---

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif de cinq adjoints.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la création de 5 postes d'adjoints au maire.**

## III. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

---

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal procède à l'élection des adjoints au maire.

M. le Maire rappelle l'engagement sans faille de Gaëlle Bressanelli au cours des 6 années du précédent mandat où elle a été adjointe aux affaires scolaires et le Conseil municipal la remercie également.

M le Maire propose une liste de 5 adjoints :

MARTINI Dominique

DELOMME Christian

GRAZIANI Christine

MARTINS David

MORCEAU Michèle

Le vote se fait à bulletin secret.

Résultats du vote : 18 votes pour la liste proposée

MARTINI Dominique	1 <sup>er</sup> adjointe
DELOMME Christian	2 <sup>e</sup> adjoint
GRAZIANI Christine	3 <sup>e</sup> adjointe
MARTINS David	4 <sup>e</sup> adjoint
MORCEAU Michèle	5 <sup>e</sup> adjointe

**Les membres du Conseil municipal de la liste sont élus adjoints au maire, à l'unanimité.**

M. le Maire rappelle les droits et devoirs des élus locaux.

Chaque conseiller s'engage en signant cette charte de l'élu local.

#### **IV. DÉLÉGATIONS PERMANENTES AU MAIRE**

---

M. le Maire expose le détail des délégations permanentes faisant l'objet du vote.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'ensemble de ces délégations.**

#### **V. INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2123-20 à L2123-24 ;

Considérant qu'il convient de fixer le taux des indemnités de fonction alloués au Maire et aux Adjointes et que la population communale est comprise entre 1000 et 3499 habitants ; M. le Maire propose les taux suivants : 55,7 et 21,4 de valeur du point d'indice au 1er janvier 2026

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ces taux d'indemnisation.**

#### **VI. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CCAS**

---

4 postes sont proposés aux postes de délégués au CCAS

**Après délibération, le Conseil municipal nomme à l'unanimité Mmes Michèle Morceau (adjointe déléguée), Gaëlle Bressanelli, Catherine Fischer, Elvire Schmit.**

#### **VII. CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

---

**Après délibération, sont nommés à l'unanimité :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
C. Delomme	D. Martini
D. Martins	G. Bressanelli
A. Passier	S. Gay
T. Jacquin	A. Loureiro

**Fin du Conseil municipal à 21h30**

#### **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

---

Pas de questions